



Cofinancé par  
l'Union européenne



## PROGRAMMATION 2023- 2027

### COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 2

Compte-rendu de la séance du 19/02/2025

#### GAL Pays Vallée du Loir

Le 19 février 2025 à 17h00 s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) et en Visio-conférence le comité de programmation LEADER n° 2 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 6 février 2025.

#### QUORUM

| COLLEGE PUBLIC          |                       |                        |   |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  |          |  |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|---|---|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|----------|--|
| Nom - Prénom            | Titulaire / Suppléant | Communauté de Communes | Intervenant au comité de programmation en qualité de :  | Autres implications professionnelles, électives ou associatives   | Présence Titulaire | Présence Suppléant | Présence en Salle | Présence en Visio | Votant Titulaire | Votant Suppléant | Absence  |  |
| ALLAIRE Claude          | Suppléant             | Loir Lucé Bercé        | Maire de Nogent sur Loir<br>22ème membre CC Loir Lucé Bercé   |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| BOIZIAU Jean-Claude     | Titulaire             | Pays Fléchois          | Maire de Oizé<br>4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi<br>CC Pays Fléchois   | Membre du Comité Syndical PETR PVDL<br>2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETR<br>Membre du Bureau | 1                  |                    | 1                 |                   | 0                |                  |          |  |
| BOUSSARD François       | Suppléant             | Sud Sarthe             | Maire de Mansigné<br>Président CC Sud Sarthe  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| BOUSSION Francis        | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Maire de Courdemanche<br>11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |  |
| DELHOMMEAU Sylviane     | Suppléant             | Pays Fléchois          | Conseillère municipale de la Flèche<br>Conseillère communautaire CC Pays Fléchois   | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    | 1                  | 1                 |                   |                  | 0                |          |  |
| DONNE Catherine         | Titulaire             | Sud Sarthe             | Maire d'Yvré le Polin<br>Conseillère communautaire CC Sud Sarthe  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |  |
| DUTHEIL Michel          | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Maire de la Chartre sur le Loir<br>3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé   |   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |  |
| GOUBAND Jean            | Suppléant             | Sud Sarthe             | Maire de Saint Jean de la Motte<br>Conseiller communautaire CC Sud Sarthe   |   |                    | 1                  | 1                 |                   |                  | 0                |          |  |
| GRELET-CERTENAIS Nadine | Titulaire             | Pays Fléchois          | Maire de La Flèche<br>Présidente de la CC Pays Fléchois   | Membre du Comité Syndical PETR PVDL<br>Membre du Bureau   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| GRUAU Vincent           | Suppléant             | Loir Lucé Bercé        | Maire de Jupilles<br>18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| GUICHON Jean-Pierre     | Titulaire             | Pays Fléchois          | Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche<br>10ème vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités<br>CC Pays Fléchois | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| GUILLOIN Emile          | Titulaire             | Sud Sarthe             | Maire de La Chapelle aux Choux<br>Conseiller communautaire CC Sud Sarthe  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   | 1                  |                    | 1                 |                   | 0                |                  |          |  |
| LEWANDOWSKI Nastasia    | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Maire Adjointe en charge des finances Jupilles  |   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |  |
| LIBERT Christophe       | Suppléant             | Pays Fléchois          | Maire de la Fontaine Saint Martin<br>6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois  | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| MARTIN Christiane       | Titulaire             | Sud Sarthe             | Maire de Requeil<br>Conseiller communautaire CC Sud Sarthe  |   | 1                  |                    |                   | 1                 | 1                |                  |          |  |
| MENAGER Julien          | Suppléant             | Sud Sarthe             | Conseiller municipal de Mayet<br>Conseiller communautaire CC Sud Sarthe   |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| RACHET Françoise        | Suppléant             | Pays Fléchois          | Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies<br>Conseillère communautaire CC Pays Fléchois                                   | Membre du Comité Syndical PETR PVDL   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| RONCIERE Hervé          | Suppléant             | Loir Lucé Bercé        | Maire de Montval-sur-Loir<br>Président CC Loir Lucé Bercé   | Membre du Comité Syndical PETR PVDL<br>1er Vice-Président Commission Mobilité-<br>Membre du Bureau                      |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |  |
| <b>Total</b>            |                       |                        |   |   | <b>7</b>           | <b>2</b>           | <b>8</b>          | <b>1</b>          | <b>5</b>         | <b>0</b>         | <b>9</b> |  |

## COLLEGE PRIVE

| Nom - Prénom        | Titulaire / Suppléant | Communauté de Communes | Intervenant au comité de programmation en qualité de : | Autres implications professionnelles, électives ou associatives | Présence Titulaire | Présence Suppléant | Présence en Salle | Présence en Visio | Votant Titulaire | Votant Suppléant | Absence  |
|---------------------|-----------------------|------------------------|--|---|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|----------|
| BEURDOUCHE Olivier  | Titulaire             | Sud Sarthe             | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |
| CACHAN Eric         | Titulaire             | Pays Fléchois          | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   | 1                  |                    |                   | 1                 | 1                |                  |          |
| DE MARNHAC Xavier   | Titulaire             | Sud Sarthe             | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           | 3ème Adjoint Finances-Mairie d'Aubigné-Racan                    |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |
| DE VITO Shelly      | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |
| DORLENCOURT Francis | Titulaire             | Pays Fléchois          | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   | 1                  |                    | 1                 |                   | 1                |                  |          |
| MASSE Françoise     | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   | 1                  |                    |                   | 1                 | 1                |                  |          |
| MATHIEU Charles     | Titulaire             | Pays Fléchois          | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   | 1                  |                    |                   | 1                 | 1                |                  |          |
| VERGNAUD Jean       | Titulaire             | Loir Lucé Bercé        | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |
| ALLARD Marie        | Suppléant             | Sud Sarthe             | Membre du Conseil de Développement PETR PVDL           |   |                    |                    |                   |                   |                  |                  | 1        |
| <b>Total</b>        |                       |                        |  |   | <b>5</b>           | <b>0</b>           | <b>2</b>          | <b>3</b>          | <b>5</b>         | <b>0</b>         | <b>4</b> |

### Respect quorum :

|   |          |  |          |
|---|----------|--|----------|
| Présent Titulaire Collège Public                | 7        | <b>Votant Titulaire Collège Public</b> | 5        |
| Présent Suppléant Collège Public                | 2        | <b>Votant Suppléant Collège Public</b> | 0        |
| <b>TOTAL Présence Collège Public</b>            | <b>9</b> | <b>TOTAL Votant Collège Public</b>     | <b>5</b> |
| Présent Titulaire Collège Privé                 | 5        | <b>Votant Titulaire Collège Privé</b>  | 5        |
| Présent Suppléant Collège Privé                 | 0        | <b>Votant Suppléant Collège Privé</b>  | 0        |
| <b>TOTAL Présence Collège Privé</b>             | <b>5</b> | <b>TOTAL Votant Collège Privé</b>      | <b>5</b> |
| <b>La règle du quorum 50/50 est respectée :</b> |          | <b>OUI</b>                             |          |

9 membres du Collège public et 5 membres du Collège privé sont présents. Pour le Collège Public, Madame Sylviane Delhommeau suppléante, Monsieur Jean Gouband, suppléant, Monsieur Jean-Claude Boiziau, titulaire et Monsieur Emile Guillon, titulaire, n'ont pas droit de vote pour respecter le quorum «aucun groupe d'intérêt particulier».

- ⇒ 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège public et 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège privé. Les décisions n'appartiennent donc à aucun groupe d'intérêt particulier.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Aimie Leclerc (Gestionnaire administration, finances, RH et leader)

Bruno Weber (Directeur) et la Région sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte. Il présente l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

#### 1/ Prévention des conflits d'intérêts

#### 2/ Sélection de 2 projets

- A l'aide de la grille d'évaluation
  - 1 / Mairie d'Aubigné-Racan- Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »  
Présentation en présentiel à 17h07 par Nicolas Mourier, Maire d'Aubigné-Racan avec la présence de Gilles Menant
  - 2 / Les petits débrouillards Grand Ouest – Cultures et Science Tour en Pays Vallée du loir  
Présentation en présentiel à 17h55 par Gwénaëlle Crénès, Référente de l'antenne Sarthe et en distanciel par Charlotte Leclerc, Responsable secteur Pays de la Loire

#### 3 / Atelier n°1 Coopération 18h50-19h35

#### 4/ Prochain comité de programmation

#### 5/ Suivi de la maquette financière après sélections

## 1. Prévention des conflits d'intérêts

Cf. Note régionale relative aux conflits d'intérêts

Définition des conflits d'intérêts issue de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 2 :  
« Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Un conflit d'intérêts survient donc lorsque les intérêts personnels (famille, amitié, finances ou facteurs sociaux) d'une personne, pourraient influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions, compromettre son jugement, ses décisions ou ses actions sur son lieu de travail ou dans ses prises de décision.

Aucun membre ne rapporte un conflit d'intérêts pour les dossiers à sélectionner.

5 membres du collège privé et 5 membres du collège public présents peuvent procéder au vote sur les 2 projets soumis à la sélection.

## 2. Sélection

### Présentation du projet 1/ Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » - Mairie d'Aubigné-Racan

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Fiche action                  | Fiche-Action n°7 : Promouvoir le bien-vivre ensemble             |
| Bénéficiaire                  | Mairie d'Aubigné-Racan   |
| Numéro de dossier             | 00183014 le 27/01/2025   |
| Intitulé du projet            | Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » |
| Eligibilité à la FA (OUI/NON) | OUI  |
| Observations complémentaires  |  |

Plan de financement du projet extrait de la fiche projet :

| Dépenses   | Montant HT         | TVA si non récupérée | Ressources       | Montant            |
|--|--------------------|----------------------|------------------|--------------------|
| Coût Poste mi-temps de chargé d'animation du Tiers-Lieu - Salaires 29 mois* du 01 juin 2024 au 31 octobre 2026 – Base BSCU -2025 | 67 831,18 €        |                      |                  |                    |
|  |                    |                      | Europe (LEADER)* | 50 000,00 €        |
|  |                    |                      |                  |                    |
|  |                    |                      | Autofinancement  | 17 831,18 €        |
|  |                    |                      |                  |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>67 831.18 €</b> | <b>€</b>             | <b>TOTAL</b>     | <b>67 831.18 €</b> |

**NB : Recettes obtenues sur le projet** à inscrire si présentation de plus de 100 000 € de dépenses

**Base BSCU Coût 2025 de 37,65 € de l'heure x50 %** : soit 124,25 heures par mois

\*Plafond **LEADER** toutes Fiches-Actions : 50 000 €

\*Durée dépenses éligibles Leader plus courte que la durée du projet (contrat de travail de 3 ans)

Absence de conflit d'intérêts :

Le président du Comité de programmation demande aux membres du GAL de déclarer une situation de conflits d'intérêts pour le projet Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »- Mairie d'Aubigné-Racan.

Aucune situation de conflit d'intérêts n'est signalée sur ce projet.

**Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, M. Nicolas Mourier, Maire d'Aubigné-Racan et questions des membres du GAL :**

La genèse du projet date de la période 2020 à l'occasion des élections municipales dans le cadre du projet de campagne. L'accent a été porté sur l'aspect humain et tout ce qui est prétexte à créer du lien social. La notion de tiers-lieu a été évoquée à cette époque. En tant qu'informaticien d'un point de vue personnel, M. Mourier précise qu'il a vécu la Ruche numérique du Mans. Il a participé au collectif ainsi qu'à celui de Loircowork qui est devenu un tiers-lieu de coworking sur la communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Il existe 3000 tiers-lieux différents en France.

La porte d'entrée du tiers-lieu a été l'association Aubigné Détente Sport et Loisirs. Elle est basée sur le bénévolat. Toute personne peut proposer une activité et intégrer l'ADSL sans créer d'association. Il y a notamment des projets culturels et de loisirs. La création est intégrée dans le bâtiment des ateliers de demain. Il s'agit de trouver des activités qui sont prétexte à faire sortir les habitants afin qu'il fasse partie d'un collectif, telles que la couture ou le jardinage. L'ADSL porte actuellement l'activité de Poker (tous les dimanches), de couture (une trentaine de personnes), de réhabilitation d'un ancien camping-car en buvette pour le mettre à disposition et de compost collectif partagé avec l'aide du Syndicat Mixte du val de Loir (avec personnes qui ne sont habituellement pas présentes dans les associations locales). Il s'agit bien de créer du lien.

Pour ce qui est du rayonnement, le tiers-lieu est ouvert à tous. Le Président de l'ADSL est d'une commune voisine par exemple.

M. Mourier indique que récemment le chargé de développement attractivité socio-économique et lui-même ont réuni une quinzaine de personnes afin de les solliciter pour faire du Repair Café. Toutes les compétences étaient représentées. 3 dates ont été prévues avec mise à disposition des locaux et du matériel par la commune. Les premiers Repair Café ont connu une forte affluente pour apprendre à réparer leurs objets.

Pour la démarche partenariale, la rencontre d'un premier partenaire France Tiers Lieu a permis de développer l'idée d'un facilitateur présent pour aider les différents collectifs du futur tiers-lieu. Avec le chargé de développement à 50 % sur l'objet du tiers-lieu, des visites d'autres tiers-lieux dans le 44 ou dans le 53 ont été réalisées. Une autre est prévue en région parisienne. Elles permettent le partage d'expérience.

Le Centre d'Etudes et d'Actions Sociales de la Sarthe (CEAS) et des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont des partenaires sur lesquels le tiers-lieu s'appuie. Certains membres de l'ADSL ont suivi une formation à la gouvernance proposée par le CEAS.

Par ailleurs, cette gouvernance est à co-construire avec l'aide du facilitateur dans le cadre de la structuration du tiers-lieu.

M. Mourier évoque l'achat par la commune de bâtiments composés d'ateliers industriels de 800 m<sup>2</sup> il y a quatre ans, situés proche d'autres activités telles que le stade de foot. L'objectif est de garder le principe d'atelier et le « fait à la main ». Les projets de recyclerie, de couture ou de mécanique entrrent dans ce champs d'activités manuelles. A ce jour, le bâtiment n'est pas ouvert ; l'agrément ERP et des travaux sont en cours. Les ateliers seront accessibles dans l'année 2025.

Le but ultime de l'animation de ce tiers-lieu est de créer du lien et de la cohésion entre les acteurs. Par exemple, pour l'activité couture, un membre de l'ADSL a souhaité participer au Repair Café pour montrer le processus de retouches alors que c'est une personne timide. Pour l'activité de transformation du camping-car, l'âge des participants s'échelonne entre 13 et 75 ans.

Pour ce qui est du développement durable, une activité sur les jardins partagés a été lancée avec les Jardiniers sarthois afin de faire du lien avec l'usage de l'écodigesteur mis en place dans le restaurant scolaire. Le projet est dans un premier temps que les enfants fassent de la semence avec des plantations sur table avant d'étendre vers les jardins partagés.

L'autre projet est de rendre le bâtiment autonome en énergie à l'aide de l'installation d'ombrières ; le décret tertiaire avec l'objectif de réduction des consommations énergétiques de 40 % est facilement atteignable étant donné qu'il n'y aucune consommation actuellement.

Un membre du collège privé interroge sur l'aspect financier de l'ADSL. M. Mourier répond que les personnes sont tous bénévoles mais adhérentes. Il n'y a que l'animateur du tiers-lieu qui est financé par la commune.

Un membre du collège public questionne le plan financier du lieu avec le contrat basé sur 3 ans et les élections de 2026. Quelles garanties pour la pérennité notamment avec l'aspect des frais de sécurité et d'assurances des bâtiments aujourd'hui à la charge de la commune ? M. Mourier indique que les collectifs ne s'arrêteront pas avec les mandats. La pose des ombrières permettra l'autonomie en énergie. L'idée du tiers-lieu est que cela devienne une SCIC éventuellement. Le membre du collège public en retour évoque un point de vigilance en raison de son expérience au sein de la Brass'vie associative. La difficulté pour les associations est d'avoir et de conserver un président ; la présidence implique en effet une responsabilité conséquente et notamment pour un bâtiment de 800 m<sup>2</sup>. La Brass'vie a une gouvernance collégiale qui permet des responsabilités partagées. Ce membre se propose comme interlocuteur pour cette modalité de gouvernance.

M. Mourier ajoute qu'il y a également l'idée de proposer à la vente ce qu'il va être produit.

Un membre du collège privé est curieux du système de consommation d'énergie autonome. M. Mourier explique qu'avec la Loi Aper, il y aura d'autres projets communaux en lien avec les énergies renouvelables. Pour le bâtiment, l'idée est de montrer qu'il est possible de fonctionner sur batteries en énergie renouvelable sans compteur malgré l'utilisation de matériel électrique tel que dans le fab lab.

La gestion du bâtiment dans le cadre de la gouvernance et du collectif est encore à créer. La commune avec le facilitateur est là pour canaliser et cadrer au fur et à mesure de la montée en puissance du tiers-lieu.

Le président du Comité de programmation conclut au soutien qu'apportera le mi-temps de l'animateur dans le cadre de ce tiers-lieu. Il fait procéder au vote à l'aide de la grille de notation.

Votants :

**Les membres du comité votent à la majorité pour un avis favorable pour le projet de Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » par le porteur « Mairie d'Aubigné-Racan ». Ils attribuent la note de 17/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après.**

Grille de sélection :

| Grille de notation<br>Programme LEADER 2023-2027<br>GAL Pays Vallée du Loir  |                      | Intitulé du Projet :   |         | Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » |          |          |          |          |       |
|--|----------------------|--|---------|--|----------|----------|----------|----------|-------|
|  |                      | Porteur :  |         | Mairie d'Aubigné-Racan   |          |          |          |          |       |
|  |                      | Fiche-Action :   |         | n°7  |          |          |          |          |       |
|  |                      | Date de sélection :  |         | 19/02/2025   |          |          |          |          |       |
|  |                      | N° Pré-dépôt :   |         | 00183014   |          |          |          |          |       |
|  |                      | Montant LEADER du FEADER sollicité :   |         | 50 000,00 €  |          |          |          |          |       |
| Critère  | Points max / critère | Commentaires   | 1 point | 2 points   | 3 points | 4 points | 5 points | 6 points | Total |
| <b>A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points)</b><br><input type="checkbox"/> Faible (1 point)<br><input type="checkbox"/> Moyen (2 points)<br><input type="checkbox"/> Maximal (3 points)   | 3                    | Tiers-lieu rayonnant sur la commune et aux communes proches alentours ; la présidente de l'ADSL vient d'une commune voisine<br>Le projet peut potentiellement rayonner sur l'ensemble du territoire  |         |  | 3        |          |          |          | 3     |
| <b>B – Plus-value de votre projet (2 points)</b><br>Quelles améliorations apporte-t-il ?<br><input type="checkbox"/> Important sur de l'existant<br><input type="checkbox"/> Sur le plan financier : budget et retour sur investissement<br><input type="checkbox"/> En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie<br><input type="checkbox"/> 1 critère (1 point)<br><input type="checkbox"/> A partir de 2 critères (2 points)   | 2                    | Anciens ateliers 800m <sup>2</sup> qui restent dans leur fonction seront de nouveau utilisés<br>Bâtiment mis à disposition par la commune sans loyer avec pour objectif que l'association soit autonome via un travail sur la gouvernance<br>Impact sur la population par la variété des activités basées sur le bénévolat et uniquement l'adhésion  |         | 2  |          |          |          |          | 2     |
| <b>C – Démarche partenariale de votre projet (2 points)</b><br>Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ?<br><input type="checkbox"/> Aucune démarche (0 point)<br><input type="checkbox"/> Peu de démarches (1 point)<br><input type="checkbox"/> Plusieurs démarches (2 points)  | 2                    | partenaire CEAS est un soutien notable pour la structure<br>La synergie vient de ceux qui participent<br>Le recrutement dans le cadre de l'animation du tiers-lieu vise à développer encore plus la démarche partenariale  |         | 2  |          |          |          |          | 2     |
| <b>D – Pérennité de votre projet (6 points)</b><br>Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ?<br>Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ?<br><input type="checkbox"/> Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps)<br><input type="checkbox"/> Valorisation des ressources locales<br><input type="checkbox"/> Peu solide (1 point)<br><input type="checkbox"/> Moyennement solide (3 points)<br><input type="checkbox"/> Solide (6 points)   | 6                    | Moyennement solide :<br>Travail en cours sur la gouvernance pour la pérennité future ; pour l'instant le but de la municipalité est de responsabiliser de manière à assoir la pérennité<br>Recrutement présent pour mettre le tout en place<br>Conseil Membre du GAL de gouvernance collégiale peut palier la difficulté de trouver un président au vu de la responsabilité et du coût financier d'un bâtiment de 800 m <sup>2</sup> |         |  | 3        |          |          |          | 3     |
| <b>E – Lien social dans votre projet (3 points)</b><br>Comment votre projet favorise-t-il le lien social ?<br><input type="checkbox"/> A différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet<br><input type="checkbox"/> De manière restreinte (1 point)<br><input type="checkbox"/> De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)   | 3                    | Lien social avéré à tous les stades, c'est le principe fondateur du tiers-lieu   |         |  | 3        |          |          |          | 3     |
| <b>F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points)</b><br>Equité sociale :<br>Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité<br>Préservation de l'environnement :<br>Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité<br><input type="checkbox"/> Critère « équité sociale » (2 points)<br><input type="checkbox"/> Critère « préservation de l'environnement » (2 points) | 4                    | La mixité sociale et intergénérationnelle est visible notamment pour la transformation du camping-car ou les ateliers de Repair Café<br>Pour l'éducation, un lien entre le milieu scolaire/ périscolaire et d'autres associations dans le cadre des jardins partagés<br>Le bâtiment accessible en tant qu'ERP<br>La préservation de l'environnement par autonomie énergétique du bâtiment  |         |  |          | 4        |          |          | 4     |
| <b>Total</b>   | 20                   |  | 0       | 4  | 9        | 4        | 0        |          | 17    |

Modulation appliquée : à l'issue de la sélection, le projet est aidé à hauteur de 100 % du montant de FEADER réglementaire qui sera validé à l'issue de l'instruction par la Région.

Le montant de FEADER prévisionnel à l'issue de la sélection est de 50 000,00 €.

Pour rappel, la sélection ne vaut pas promesse de subvention.

## Présentation du projet 2/ Cultures et Science Tour en Pays Vallée du loir - Les petits débrouillards Grand Ouest

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Fiche action                  | Fiche-Action n°2 : Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants |
| Bénéficiaire                  | Les petits débrouillards Grand Ouest  |
| Numéro de dossier             | 00175224 le 30/05/2024  |
| Intitulé du projet            | Cultures et Science Tour  |
| Eligibilité à la FA (OUI/NON) | OUI   |
| Observations complémentaires  |   |

Plan de financement du projet :

| Dépenses             | Montant HT      | TVA si non récupérée | Ressources  | Montant         |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|-----------------|
| Charges de personnel | 60 403 €        |                      | Europe (LEADER)   | 50 000 €        |
| Forfait 7 %          | 4 228 €         |                      | MSA (9000 € déjà obtenu pour 2024, sous réserve des soutiens pour 2025 et 2026) | 13 500 €        |
|                      |                 |                      | CAF (sous réserve des soutiens pour 2025 et 2026)                               | 1 131 €         |
|                      |                 |                      |   |                 |
|                      |                 |                      |   |                 |
|                      |                 |                      |   |                 |
|                      |                 |                      |   |                 |
| <b>TOTAL</b>         | <b>64 631 €</b> | <b>€</b>             | <b>TOTAL</b>  | <b>64 631 €</b> |

| FONCTION   | Heures total | Pourcentage Temps 2024 | Pourcentage Temps 2025 | Pourcentage Temps 2026 | Moyenne Total % Heures durée du projet |
|--|--------------|------------------------|------------------------|------------------------|--|
| Référente de l'antenne de Sarthe des Petits Débrouillards : Coordination globale au lancement du projet (Année 1 et premier trimestre de l'année 2)                                | 620,00       | 20%                    | 10%                    | 11%                    | 14%                                    |
| Coordinatrice de projets de l'antenne de Sarthe des Petits Débrouillards : Coordination globale au lancement du projet (reprise de la coordination sur l'année 2 et sur l'année 3) | 450,00       | 10%                    | 10%                    | 10%                    | 10%                                    |
| Animatrice médiatrice scientifique de l'antenne de Sarthe des Petits Débrouillards   | 550,00       | 3%                     | 17%                    | 17%                    | 12%                                    |

Absence de conflit d'intérêts :

Le président du Comité de programmation demande aux membres du GAL de déclarer une situation de conflits d'intérêts pour le projet Cultures et Science Tour - Les petits débrouillards Grand Ouest. Aucune situation de conflit d'intérêts n'est signalée sur ce projet.

**Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet**, Gwénaëlle Crénès, Référente de l'antenne Sarthe et en distanciel par Charlotte Leclerc, Responsable secteur Pays de la Loire **et questions des membres du GAL :**

Mme Crenes indique que le projet Cultures et Science Tour est porté par l'Association les Petits débrouillards Grand ouest. Cette association intervient depuis plusieurs années sur toute la Sarthe.

Il part du constat que la culture scientifique et technique est moins présente et facilement accessible pour les territoires ruraux. Cela fait quelques années que l'association déploie un accès à cette culture via un système itinérant sur des espaces publics.

Dans le cadre du projet sur 2024-2026, l'accès aux animations composées de 20 journées étapes est gratuit pour le public et se situe sur les 3 communautés de communes.

Le projet est voulu en co-construction avec les partenaires pour ce qui du lieu, du moment et de la thématique à mettre en place. Les thématiques de la science sont vastes : chimie, sport et corps humain, urbanisme ou biodiversité.

L'objectif majeur est de réduire l'isolement de la population rurale par rapport à la culture scientifique. Dans le cadre du projet, il s'agit d'aller à sa rencontre pour créer du lien social et familial entre les différentes catégories d'âge.

Les sous-objectifs sont de proposer une programmation adaptée aux besoins locaux et de renforcer les liens avec les partenaires du territoire chaque année. La première phase consiste en un temps de coordination avec les partenaires afin de choisir la bonne période et le bon lieu et de construire la programmation ensemble. Mme Crenes poursuit en précisant que la communication est assurée par leurs soins et également par les partenaires. La mise en œuvre se caractérise par l'animation de chaque étape avec 3 ateliers scientifiques et la distribution de boîtes à manip contenant des fiches et du contenu pour réaliser des expériences au domicile après l'animation.

Cultures et Science tour est un dispositif qui existe depuis 2013 à l'échelle du Grand ouest. Il y a eu entre 3 à 10 étapes par an en Sarthe.

Une équipe de 3 animateurs est mobilisée pour la mise en œuvre notamment. Un camion itinérant contenant du matériel pédagogique et un système de tentes est déployé pour la journée. Ce dispositif est peu contraignant pour la commune d'accueil. Il peut être installé dans tout lieu.

Un des atouts est la volonté de coconstruire avec les acteurs locaux ; certains sont déjà connus tels que les centres de loisirs avec lesquels des activités sont mises en place durant l'année.

Mme Crenes précise que le plan de financement a été réfléchi. Il est cohérent avec la réalité. Il s'appuie sur l'expérience acquise à l'échelle du Grand ouest.

Les 6 étapes ont été réalisées en juillet 2024 sur le territoire à Marçon, le Lude, Montval sur Loir, Jupilles et Vaas.

Chaque jour, l'espace a pu être déployé par les animateurs, sans le camion la deuxième semaine en raison d'une panne. Plus de monde a été touchés sur certaines étapes ; des groupes de centres sociaux y ont notamment participé.

Le choix s'est fait en fonction de la programmation locale. Les lieux ont pu être une base de loisirs ou un marché (sur le Lude). La thématique qui a prévalu a été le sport et le corps humain en raison de l'année des jeux olympiques. Une autre thématique abordée a été l'enjeu des énergies renouvelables par les expériences et les défis durant l'animation.

Mme Crénes évoque les observations du terrain de 2024. Toutes les tranches d'âge ont été impliquées, adultes, adolescents, etc. En ce qui concerne le retour des participants, l'offre a paru novatrice. L'animation qui sollicite de la part du public la manipulation ou la création d'objets a permis d'avoir des échanges.

Pour le bilan quantitatif 2024, un total de 475 personnes ont participé. A Marçon, 127 participants étaient présents alors qu'il était attendu 50 à 75 personnes.

Un membre du Collège public demande si des interventions ont été réalisées auparavant sur une des 3 communautés de communes du Pays Vallée du Loir d'une part et d'autre part sur la base de quel financement. Mme Crénes répond qu'il n'y a pas eu de ciblage en ce sens. L'intervention en 2023 a eu lieu sur tout le territoire sarthois, hors du territoire du GAL.

Les financeurs étaient le Conseil départemental de la Sarthe et l'Agence de l'Eau. La thématique ciblée du science tour une année a été l'eau.

Le travail de l'antenne de la Sarthe est à l'échelle départementale, souvent dans le cadre de sollicitation(s) ponctuelle(s). Des soutiens peuvent être obtenus sur certaines thématiques. L'association a bénéficié du soutien du Conseil régional des Pays de la Loire ; ce qui ne sera plus le cas en 2026. Certaines structures ou communes peuvent avoir la capacité d'apporter un cofinancement.

Un membre du Collège public signale que l'aspect financier est souvent un frein dans les territoires ruraux.

Mme Crenes informe du cofinancement obtenu de la MSA en 2024 et d'un travail à continuer pour maintenir cette aide en 2025 et 2026.

Un membre du Collège public demande quel était le budget pour 2024. La référente de l'antenne de la Sarthe précise qu'il s'agit d'un tiers du budget du projet ; le projet étant échelonné sur 3 années avec 6 à 7 étapes par année (base 20 étapes).

Un autre membre du Collège public interroge sur l'après animation. La référente mentionne que des boîtes à manip sont distribuées aux familles afin qu'elles puissent poursuivre les expériences par elles-mêmes. Le dispositif n'a pas pour but de s'inscrire dans le temps.

Un membre du collège public ayant participé à une des animations partage le fait que c'est plus à considérer comme une sortie découverte.

Sur l'aspect durabilité, Mme Crenes confirme que la volonté n'est pas de mobiliser le participant sur un temps long. Le cœur de métier est de faire faire de la science sans en avoir l'air et de façon ludique afin que les participants puissent se dire « j'ai fait de la science » en tant que premier pas vers ce domaine.

Pour la pérennité, 20 communes étapes sont touchées ; ce qui permet de revenir sur d'autres formats au-delà. En amont, la construction avec les partenaires permet de créer du lien avec ces derniers et de développer des formats d'intervention sur des projets avec des classes et des centres de loisirs.

Le projet de cultures et science tour vise à semer la petite graine qui peut contribuer à démystifier la science.

Un membre du collège public questionne l'aspect salarial et les recettes. Mme Crenes indique que l'antenne de la Sarthe comprend 3 salariés à plein temps. Toutes les ressources sont enregistrées au siège social du Grand Ouest en Bretagne. Il y a 14 antennes sur la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire.

Un membre du Collège public interroge quant à l'usage du financement Leader demandé au comité de programmation. Mme Crenes soutient que le budget est bien destiné au projet de Science Tour sur le territoire Pays Vallée du Loir.

Un membre du Collège public fait part de l'intérêt du dispositif pour le milieu rural.

Un membre du Collège privé pose la question du retour de l'intervention 2024. Un membre du Collège public ajoute la question des personnes touchées : sont-elles de notre territoire ; l'intervention sur la base de loisirs de Marçon semble s'adresser plutôt à un public de vacanciers.

Mme Crenes informe que l'animation à Marçon a en effet vu la participation de touristes essentiellement mais également un centre social avec un groupe d'adolescents. Au Lude, il y a eu 95 personnes sur la journée avec un début durant la phase du marché local. A Jupilles, 94 participants essentiellement locaux étaient présents ; un groupe d'un centre de loisirs est venu. A Montval sur Loir, ce sont des enfants de centres de loisirs. Pour Vaas, c'étaient potentiellement des touristes et des locaux. Quant au Lude sur le camping, l'idée était d'atteindre des campeurs.

Le président du Comité de programmation fait procéder au vote à l'aide de la grille de notation.

Votants :

**Les membres du comité votent à la majorité pour un avis favorable pour le projet de Cultures et Science Tour par le porteur « Les petits débrouillards Grand Ouest». Ils attribuent la note de 15/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après.**

Grille de sélection :

| Grille de notation<br>Programme LEADER 2023-2027<br>GAL Pays Vallée du Loir  | Intitulé du Projet :                 |  | Cultures et Science Tour                                     |             |             |             |             |             |       |
|--|--------------------------------------|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------|
|  | Porteur :                            |  | Les petits débrouillards Grand Ouest<br>Antenne de la Sarthe |             |             |             |             |             |       |
|  | Fiche-Action :                       |  | n°2  |             |             |             |             |             |       |
|  | Date de sélection :                  |  | 19/02/2025   |             |             |             |             |             |       |
|  | N° Pré-dépôt :                       |  | 00175224   |             |             |             |             |             |       |
|  | Montant LEADER du FEADER sollicité : |  | 50 000,00 €  |             |             |             |             |             |       |
| Critère  | Points<br>maxi. /<br>critère         | Commentaires   | 1<br>point   | 2<br>points | 3<br>points | 4<br>points | 5<br>points | 6<br>points | Total |
| <b>A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points)</b><br><input type="checkbox"/> Faible (1 point)<br><input type="checkbox"/> Moyen (2 points)<br><input type="checkbox"/> Maximal (3 points)   | 3                                    | Tout le territoire couvert sur les 3 ans (3 communautés de Communes)   |  |             | 3           |             |             |             | 3     |
| <b>B – Plus-value de votre projet (2 points)</b><br>Quelles améliorations apporte-t-il ?<br>oPortant sur de l'existant<br>oSur le plan financier : budget et retour sur investissement<br>oEn termes de service : impact sur la population et le bassin de vie<br><input type="checkbox"/> 1 critère (1 point)<br><input type="checkbox"/> A partir de 2 critères (2 points)   | 2                                    | Apporte la science dans les territoires ruraux à un public large par la pédagogie ludique, nouveauté<br>Action culturelle à visée scientifique sur un large territoire "Pays vallée du Loir"   |  | 2           |             |             |             |             | 2     |
| <b>C – Démarche partenariale de votre projet (2 points)</b><br>Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ?<br><input type="checkbox"/> Aucune démarche (0 point)<br><input type="checkbox"/> Peu de démarches (1 point)<br><input type="checkbox"/> Plusieurs démarches (2 points)  | 2                                    | Travail avec les centres sociaux et communes<br>Thématiques adaptés à la demande   |  | 2           |             |             |             |             | 2     |
| <b>D – Pérennité de votre projet (6 points)</b><br>Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ?<br>Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ?<br>oAnalyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps)<br>oValorisation des ressources locales<br><input type="checkbox"/> Peu solide (1 point)<br><input type="checkbox"/> Moyennement solide (3 points)<br><input type="checkbox"/> Solide (6 points)   | 6                                    | Association en action depuis 2001; assise financière suffisante en trésorerie au niveau Grand Ouest avec recherche de cofinanceurs multiples pour un projet sur 3 ans<br>Risque : panne mécanique du camion en 2024 palliée<br>Problématique de la ventilation comptable non connue des recettes au niveau de l'association; l'association pouvant solliciter du Leader auprès de différents GAL<br>Pas de lieux potentiels annoncés pour 2025 |  |             | 3           |             |             |             | 3     |
| <b>E – Lien social dans votre projet (3 points)</b><br>Comment votre projet favorise-t-il le lien social ?<br>oA différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet<br><input type="checkbox"/> De manière restreinte (1 point)<br><input type="checkbox"/> De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)   | 3                                    | Lien social potentiel entre la population locale et les touristes<br>Différentes catégories d'âge pour les participants au vu de l'intervention 2024<br>Les boîtes fournies gratuitement aux participants peuvent être utilisés après le projet  |  |             | 3           |             |             |             | 3     |
| <b>F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points)</b><br>Equité sociale :<br>Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité<br>Préservation de l'environnement :<br>Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité<br><input type="checkbox"/> Critère « équité sociale » (2 points)<br><input type="checkbox"/> Critère « préservation de l'environnement » (2 points) | 4                                    | Projet de découverte de la science gratuit pour tout public, tout âge<br>Thème peut être lié à l'environnement si choisi pour l'étape<br>En 2024 une partie des bénéficiaires n'a pas été issu de la population locale (touristes à Marçon)<br>Transport en camion   |  | 2           |             |             |             |             | 2     |
| <b>Total</b>   | 20                                   |  | 0  | 6           | 9           | 0           | 0           |             | 15    |

**Modulation appliquée** : à l'issue de la sélection, le projet est aidé à hauteur de 80 % du montant de FEADER réglementaire qui sera validé à l'issue de l'instruction par la Région.

Le montant de FEADER prévisionnel à l'issue de la sélection est : 40 000,00 €

Pour rappel, la sélection ne vaut pas promesse de subvention

### **3. Atelier n°1 Coopération 18h50-19h35**

En raison de l'heure avancée dans le déroulé de la session, le président du Comité de programmation invite les membres du GAL à lire en dehors du comité les informations sur l'état d'avancement des projets potentiels ainsi que les éléments relatifs à la coopération (rôle du GAL, types de coopération, fiche-action du GAL consacrée à cette action).

La fin de session est consacrée au témoignage de deux membres actuels du GAL ayant participé à une coopération en tant que membre du GAL sur les programmes Leader précédents.

#### **Témoignage n°1**

Le premier témoignage est apporté par Mme Delhommeau, membre du Collège public. Elle rappelle le contexte de la coopération sur le programme LEADER 2009-2015 à l'aide du livrable cocrée par les acteurs concernés des 3 GAL participants.

La coopération a abordé les circuits-courts avec deux Pays l'Angleterre et l'Estonie. Elle y a participé en tant que membre du Comité de développement, sur la base du volontariat. L'action visait à promouvoir les produits et les savoir-faire locaux auprès des consommateurs et à renforcer l'alimentation scolaire et la sensibilisation à une alimentation saine. Une étude a été réalisée par la Chambre d'Agriculture pour le territoire du GAL Pays Vallée du Loir. Des actions pilotes via le Syndicat Mixte ont été mises en place avec les partenaires agriculteurs et restaurateurs notamment.

Mme Delhommeau indique que des visites d'exploitation ont eu lieu en Angleterre et en Estonie. Des échanges entre classes ont été organisés.

Un livret de recettes a été coproduit en langues française et anglaise.

Pour la rencontre sur le territoire avec les autres GAL, une visite de la cuisine centrale a été faite ainsi qu'une exposition avec les photos des différents évènements passés avec les autres GAL.

Elle relate la visite d'une cantine scolaire en Estonie qui lui a permis de prendre du recul d'une manière générale et en particulier sur la gestion des déchets alimentaires. A l'époque, en Estonie, il n'y avait pas de reste dans les assiettes. L'Estonie venait de changer de régime politique. En France, les normes sanitaires régissaient les restaurants scolaires alors qu'en Estonie, une personne du village faisait la cuisine et apportait ses propres légumes. En cas de manque de légumes, les familles devaient en fournir.

Le Président du Comité de programmation l'interroge sur les améliorations potentielles de la coopération. Mme Delhommeau répond qu'un énorme travail avait été fait dans ce cadre avec les agriculteurs par exemple. Un projet de Plan Alimentaire Territorial avait émergé. Malheureusement, les fonds financiers n'étaient pas présents pour sa concrétisation.

M. Dorlencourt, membre du Collège privé, étant dans le GAL à cette époque fait remarquer que l'idée de restreindre les déchets et de mieux les gérer au niveau des restaurants scolaires ; le premier axe a été de réduire la consommation et la perte de pain.

Mme Delhommeau ajoute que la coopération a permis de mobiliser les enfants et les professeurs (Collèges). Une dynamique avec du lien a vu le jour. Les enfants des 3 pays s'écrivaient et se voyaient en visio.

Il n'y a pas eu de barrage de la langue grâce à la présence d'un interprète. Elle conclut en soulignant que toute le monde était impliqué.

#### **Témoignage n°2**

Le second témoignage est celui de Mme Masse, membre du Collège privé. Elle évoque sa participation à la coopération en lien avec la fête des lumières avec un GAL de Corrèze sur le programme Leader 2014-2022 ; une association locale souhaitant créer une fête des lumières.

Lors du déplacement à Juillac (village en Dordogne mais limitrophe de la Corrèze), l'accueil de la municipalité et des intervenants belges de Patrimoines à roulettes sollicités pour les deux Fêtes des lumières a été convivial. Plusieurs visites ont été organisées : un sanatorium des années 40 en village fermé servant actuellement d'ESAT et une centrale hydroélectrique avec explications techniques sur la notion avant-gardiste de son fonctionnement spécifique.

Ce déplacement a permis de rapprocher les membres du Pays d'Art et d'histoire, les élus et les membres du Comité de développement. La fête des Lumières sur le territoire avait lieu au Grand Lucé. En tant qu'habitante extérieure à ce secteur, Mme Masse mentionne son aide à l'occasion de la mise en œuvre de la fête. Les acteurs du territoire du GAL de Corrèze ont été accueillis sur le territoire. La visite de la Rotonde a permis des échanges d'une part et de la rendre actrice de la visite.

Le Président du Comité de programmation l'interroge sur les améliorations potentielles de la coopération.

Mme Masse répond plutôt sur ce qu'elle a retiré de l'expérience. Ce type d'évènement permet le rapprochement entre les gens et la découverte de différents quartiers, l'animation étant organisée dans tout le village. Aller voir sur le terrain ce qui se passe ailleurs engendre la découverte de villages.

Elle conclut en mentionnant qu' « à partir du moment où on fait des échanges, on parle des régions, on retransmet aux gens l'envie de venir ».

Mme Delhommeau ajoute que « c'est la fierté de notre territoire » qui est transmis.

Le Président du Comité de programmation termine en indiquant que la coopération sert à prendre des idées bien que certains éléments ne puissent pas toujours être reproduits tout en restant modeste d'un point de vue culturel.

Il clôture la session en annonçant l'objectif de la prochaine session dédiée à la coopération. Les membres du GAL doivent tracer le chemin ensemble sur l'objet de la coopération comme ce qui a été fait pour la grille de sélection par le cadrage du rôle du GAL, la stratégie souhaitée avec des règles collégiales.

Pour finir, il s'agira d'évaluer si les idées de projet sont en adéquation.

#### 4. Prochain comité de programmation

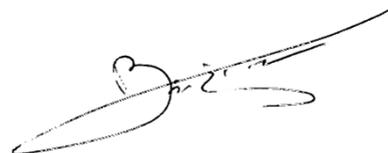
La date du prochain comité de programmation n° consacré à l'atelier n°2 de la Coopération aura lieu mercredi 19 mars 2025 à 17h00.

#### 5. Suivi de la maquette financière après sélections

| N°<br>Fiche-<br>action | Intitulé Fiche Action  | Thème générique Fiche Action        | Répartition de l'enveloppe LEADER 2023-2027 par Fiche Action | Reliquat après Sélection de projets |
|------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| 1                      | Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire   | Tourisme et patrimoine              | 101 789,26 €   | 101 789,26 €                        |
| 2                      | Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants   | Culture                             | 101 789,26 €   | 61 789,26 €                         |
| 3                      | Développer les échelles de proximité   | Echelles de proximité               | 175 303,72 €   | 175 303,72 €                        |
| 4                      | Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique | Transition écologique et économique | 175 303,72 €   | 175 303,72 €                        |
| 5                      | Développer des solutions de mobilité de proximité  | Mobilité                            | 56 549,59 €  | 56 549,59 €                         |
| 6                      | Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse                      | Santé, petite enfance et jeunesse   | 175 303,72 €   | 125 303,72 €                        |
| 7                      | Promouvoir le bien-vivre ensemble  | Bien-vivre ensemble                 | 175 303,72 €   | 75 303,72 €                         |
| 8                      | Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)                         | 19.3 Coopération                    | 64 484,00 €  | 64 484,00 €                         |
| 9                      | Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)   | 19.4 Animation                      | 250 000,00 €   | 180 454,29 €                        |
| <b>Total</b>           |  |                                     | <b>1 275 826,99 €</b>  | <b>1 016 281,28 €</b>               |

Fait à Vaas, le 21/02/2025

M. Jean-Claude BOIZIAU  
Président du Comité de Programmation



**INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°1 du GAL PAYS VALLE DU LOIR**

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

**Fiche annexée au Procès verbal**

**TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS**

**COPROG n°2 DU 19 FEVRIER 2025**

**SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : OUI / NON**

**SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :**

| Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts | MEMBRE(S) CONCERNES | INSTITUTION / ENTITE |
|---|---------------------|----------------------|
|   |                     |                      |